

Concours AEFÉ - école des loisirs

2^{ème} édition

« *Moi et les autres* »

Parce que les livres offrent à l'enfant une liberté de penser qui lui permet de devenir un lecteur libre, capable de s'investir dans le cours de l'Histoire et dans le déroulement de sa vie, il est nécessaire de l'accompagner dans cette découverte intime et dans cette acquisition d'une culture commune.

La qualité et le nombre de productions reçues en 2015 à l'occasion du concours de création d'album lancé conjointement par l'AEFE et l'école des loisirs ont été déterminants dans la décision de le reconduire en 2016 en l'ouvrant à l'ensemble des **classes primaires** du réseau des établissements français à l'étranger et des établissements labellisés « LabelFrancÉducation » et en l'étoffant d'une création vidéo complémentaire.

La thématique retenue cette année s'inscrit pleinement dans le cadre de la mobilisation de l'Ecole autour des valeurs de la République, essentielles à l'avenir de citoyen des élèves (parcours citoyen, éducation morale et civique (EMC), éducation aux médias et à l'information, etc.).

Elle prend appui sur l'exposition intitulée « Moi et les autres », créée par l'école des loisirs à partir des albums issus de son répertoire ayant pour objet la promotion des notions de tolérance, de partage, de respect et de différence.

Règlement du concours

Objet du concours

Le concours « Moi et les autres » s'appuie sur l'exposition éponyme créée par l'école des loisirs et propose aux équipes participantes de créer un album illustrant les valeurs mentionnées ci-dessus accompagné d'une vidéo visant à convaincre les membres du jury de l'intérêt de cet album et à donner envie aux lecteurs de le découvrir.

L'exposition « Moi et les autres », téléchargeable en haute définition sur le lien suivant <http://50ans.ecoledesloisirs.fr/ressources.php>, et imprimable gratuitement, est destinée aux enfants de 4 à 12 ans, de la moyenne section de maternelle aux élèves de CM2.

Conçue comme une invitation aux échanges et à la réflexion à partir de douze illustrations issues de livres emblématiques de *l'école des loisirs*, elle a pour objectif d'inviter enfants, parents, éducateurs et professionnels du livre à réfléchir sur le sens du « vivre ensemble ».

Libre à vous d'afficher les panneaux dans l'ordre que vous souhaitez ! Néanmoins, ils peuvent être disposés en deux groupes ou en binômes opposés : ceux qui offrent une vision positive du « vivre ensemble » et ceux qui offrent une vision en creux.

Un **document d'accompagnement** vous guide dans la découverte de cette exposition en proposant trois parcours de visite et de nombreuses activités.

1/ Conditions de participation

La participation au concours est ouverte aux classes de primaire du réseau des établissements français à l'étranger et des établissements labellisés « LabelFrancÉducation ». Elle implique l'acceptation du présent règlement.

2/ Présentation et modalités pratiques du concours

L'**album** (restitution en format PDF) ne devra pas excéder 12 pages couverture comprise et devra veiller à respecter l'équilibre entre textes et illustrations.

La **vidéo** (format MP4 souhaité - disponible notamment sur la plupart des téléphones portables) d'une minute trente maximum complètera l'envoi numérique de cet album. Elle fera appel à des compétences complémentaires, dans les domaines de l'argumentation, de l'expression orale et de l'éducation aux médias.

Les productions devront être transmises - en veillant à mentionner le pays et le nom de votre établissement - via un accès dédié sur la plateforme dropittome (espace d'échange de fichiers) dont les accès seront communiqués aux participants par mail.

La technique ne doit pas être un obstacle à la participation des équipes et ne sera pas un critère de sélection.

Il convient néanmoins à l'enseignant de s'assurer de la lisibilité de la production avant de la déposer sur la plateforme. Toute vidéo qui ne serait pas lisible par les membres du jury ne pourra être examinée.

Attention, les productions seront déclarés hors concours les documents qui utiliseraient des musiques ou des images protégées par copyright. Il revient aux professeurs de vérifier que les sources utilisées sont bien libres de droits.

De même, il revient aux établissements de veiller en amont à recueillir l'autorisation des personnes représentées ou de leurs représentants légaux pour les enfants (droit à l'image)

3/ Calendrier du concours et étapes clés

Dernière semaine de novembre 2015 : phase de **lancement de l'opération** dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger par le service pédagogique de l'Agence et les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence et **inscriptions** des participants via un formulaire en ligne pour les établissements du réseau AEFE (<https://fr.surveymonkey.com/r/ecoledesloisirs>) et par courriel pour les établissements labellisés.

Du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016 : **phase de travail de création** (recherches, élaboration de la trame, rédaction, mise en texte, illustration, production de l'album et réalisation de la vidéo).

Date limite d'envoi des productions **sous format numérique le 30 avril 2016**.

Courant mai 2016 : présélection par le comité de lecture, sur la base d'une grille d'évaluation conjointement définie par les deux parties, des quatre meilleures productions (3 pour le réseau des établissements du réseau AEFE et une pour les établissements labellisés). Les quatre équipes lauréates recevront une sélection de 10 ouvrages offerts par l'école des loisirs, destinés à la bibliothèque de leur établissement.

Le 1^{er} prix, désigné par le grand jury, se verra offrir une rencontre, sous forme de visioconférence, avec l'auteur pour la jeunesse qui sera parrain du concours. Cette rencontre sera organisée début juin.

4/Attribution des prix

En raison de la taille de chacun des deux réseaux participants, un comité de lecture, composé de professionnels du monde de l'éducation et de l'édition, distinguera, trois productions lauréates pour le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et une production lauréate pour le réseau des établissements labellisés « LabelFrancÉducation ».

Un premier prix sera désigné par le grand jury parmi les quatre productions lauréates.

Avertissement :

Le droit à l'image tel que découlant de l'art 9 du code civil implique que toute personne susceptible d'apparaître sur la vidéo doit préalablement avoir donné son autorisation écrite. Il convient donc qu'elle soit préalablement précisément informée de l'objet de cette vidéo, de sa diffusion (durée, support), des diffuseurs et du droit de s'opposer à la diffusion de son image et de ses paroles ; l'autorisation préalable ne concerne pas uniquement les élèves mais aussi toutes les personnes susceptibles d'apparaître à l'image.

Droit d'auteur : le droit d'auteur en droit français est intrinsèque à la personne. Il peut viser pour ce qui concerne une vidéo : un texte vu à l'image ou lu, une musique même brève, un ensemble architectural récent reconnaissable, une sculpture ou peinture (droits des propriétaires sur l'œuvre également), discours, extraits de pièces de théâtre, chorégraphies, plans, croquis, extraits de films, photographies, sermons, numéros de cirque, cartes géographiques, créations de l'habillement et de la parure, créations de l'ameublement..... non exhaustif. La plupart de ces œuvres ne sont pas libres de droit - une autorisation préalable et un paiement de droits est la plupart du temps nécessaire pour utiliser ces œuvres.

Ressources pédagogiques

- Le site de l'école des loisirs et sa page dédiés aux enseignants
<http://www.ecoledesloisirs.fr/index.php>
<http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/>
- Réaliser une vidéo avec un téléphone portable sur le site du CLEMI, centre de liaison de l'enseignement et des médias de l'information
http://www.cleml.org/fr/ressources_pour_la_classe/fiches-pedagogiques/bdd/fiche_id/86
- Apprendre à filmer avec un téléphone mobile (vidéo de 16min)
<http://moocdigitalmedia.paris/cours/image-et-mobilite/filmer-avec-un-telephone-mobile/>
- **La littérature occupe une place importante dans les programmes** : littérature de jeunesse, poésie, contes... La lecture d'œuvres patrimoniales et contemporaines appropriées à l'âge des élèves leur permet de se constituer une première culture littéraire partagée. Elle contribue à l'acquisition de la maîtrise de la langue.
<http://eduscol.education.fr/cid58816/litterature.html>
- [La petite bibliothèque ronde et sa démarche de réflexion autour des nouvelles pratiques culturelles des enfants face au numérique](#)

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



l'école des loisirs

50 ANS DE CRÉATION

<http://www.lapetitebibliothequeronde.com/Ressources/Dossiers-thematiques/Culture-Enfance-Numerique/La-litterature-jeunesse>

- Sur le site PrimTice 06, Académie de Nice, de nombreux exemples et scénarios pédagogiques d'écriture et de création avec les supports numériques :

<http://www.ac-nice.fr/ia06/primtice06/P06/articles.php?lng=fr&pg=131>

- Un article consacré à l'application Book Creator sur le site Tice 26

<http://www.ac-grenoble.fr/tice26/spip.php?article400>

- L'album entre texte, image et support : un texte de Sophie Van Der Linden

http://lajoieparleslivres.bnf.fr/simclient/consultation/binaries/stream.asp?INSTANCE=JOIE&EIDMPA=PUBLICATION_5005

- Une sélection de ressources pour travailler le rapport texte-image, un document du CDDP de l'Aude

http://www.cndp.fr/crdp-reims/fileadmin/documents/cddp10/divers_Jocelyne/Le_rapport_texte-image.pdf